

FONDS DE DOTATION JEUNES ET INNOVANT

Villa Montmorency
31 av des Peupliers
75016 Paris

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Compte rendu de l'activité du fonds de dotation

Le fonds est géré par un conseil d'administration conformément à ses statuts. Quatre membres en font partie.

Membres fondateurs :Monsieur Benoît Habert et Mme Marie Hélène Habert

Membres nommés pour une période de 3 ans : Melle Aurélie Habert, Messieurs Victor Habert .

Il est à noter la modification des statuts du fonds de dotation intervenu début 2013 pour rendre consommable toutes dotations en capital.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président.

Rapport avec les tiers

Le fonds ne fait pas appel à la générosité publique et il est doté d'un commissaire aux comptes.

II.Les actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation et leur montant

Le fonds ayant été créé comme un véhicule de flux en direction d'organismes d'intérêt général.

Le conseil d'administration sélectionne les associations et organismes qui bénéficieront de donations.

La liste des bénéficiaires est décrite en point 3 du rapport.

III. Personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds et leur montant.

La liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds est la suivante :

Fondation Croissance Responsable pour un montant de 20 000 euros, fondation ayant pour objectif de rapprocher le monde de l'entreprise et de l'enseignement.

33, bd Malsherbes à Paris (75008)

Fonds de dotation les projet « Les amis du projet imagine » pour un monatan de 100 000 euros, elle a pour objet de « Développer et soutenir des oeuvres ou organisme d'intérêt générale à caractère social, sportif, familiale et philanthropique, culturel et éducatif, notamment ceux dans lesquels sont impliqués des héros « anonymes » du « Projet Imagine ». Le Projet Imagine est une ONG qui produit des courts, moyens et longs métrages pour inspirer et pousser à agir.
4, rue de Saint-Saens 75015 Paris.

Reporters d'espoirs pour un montant de 50 000 euros, association qui porte à la connaissance des journalistes et du grand public des initiatives et des réponses concrètes aux grands enjeux de notre temps : solidarité, environnement, économie, culture et éducation.
9 place d'Iéna 75016 Paris.

Fonds de dotation Simon de Cyrène pour un montant de 10 000,00 euros, le fonds à pour objet le soutien et le financement de toutes actions, programmes et accompagnement de personnes atteintes d'un handicap et/ou risque d'exclusion sociale.

Sarl Socrate pour un montant de 17 000 euros, école de journalisme, la somme versée permettra de financer des frais de scolarité pour deux étudiants et de l'équipement audiovisuel destiné à l'école.

Association pour la valorisation du velay auvergne et gevaudan pour un montant de 20 000 euros, pour organiser des spectacles et des événements culturels sur le site du château de Saint-Vidal (43) en vue de faire rayonner ce lieu historique et ainsi contribuer au développement d'une activité culturelle en Haute-Loire.

Le Secours Catholique-Caritas France pour 100 000 euros, association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1962. Service de l'Église Catholique, elle fonde son action sur l'Évangile et la doctrine sociale de l'Église.

En tant que service de l'Église catholique qui a pour mission de soutenir les plus fragiles, l'association – créée en 1946 – se mobilise sur le territoire hexagonal et outre-mer et apporte son soutien dans **plus de 70 pays et territoires** en lien avec le réseau mondial Caritas Internationalis.

Vers LeHaut pour 100 000 euros, association loi 1901 à but non lucratif, reconnue comme organisme d'intérêt général à caractère scientifique, et peut à ce titre émettre des reçus fiscaux.

Sa mission est double :

- Mobiliser l'ensemble du corps social (décideurs publics et société civile) en faveur de l'éducation - dans toutes ses composantes - afin qu'elle devienne pour chacun un enjeu central.
 - Formuler des propositions concrètes pour bâtir un projet éducatif adapté aux enjeux du XXI^e siècle, en capitalisant sur les initiatives déployées avec succès sur le terrain par des acteurs de tous horizons.
- Tout ce qui concerne l'enfance, les jeunes, les familles et l'éducation est dans le champ d'action de VersLeHaut. Une attention particulière est portée aux jeunes et aux familles les plus vulnérables.

Pour mener à bien sa mission, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, ainsi que des experts et des personnalités de la société civile ; les analyses et décryptages proposés se nourrissent d'études ad hoc et des dernières recherches scientifiques.

L'ensemble des redistributions représente la somme globale de 417 000 euros pour l'année 2019.

IV. Compte d'emploi annuel des ressources

Le fonds ne fait pas appel à la générosité publique, à ce titre il est dispensé de présenter un compte d'emploi annuel des ressources.

V. Listes des libéralités reçues par le fonds

Le fonds en 2019, a bénéficié d'une libéralité de 400 000 euros de la part de Monsieur et Madame Habert membres fondateurs.

VI. Annexes

Le conseil d'administration après lecture du rapport d'activité du président approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019.

Evènements post-clôture :

L'épidémie de Covid-19 a été sans impact sur les comptes 2019. Pour 2020, aucun impact n'est projeté à date sur les comptes du fonds de dotation.

Fait à Paris, le 18 mai 2020.

Benoît HABERT, Président

Fonds de Dotation Jeunes et Innovants

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Fonds de Dotation Jeunes et Innovants

Fonds de dotation régi par l'article 140 II de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et par l'article 7 du décret n°2009-158 du 11 février 2009

Siège social : Villa Montmorency, 31 av des Peupliers 75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Jeunes et Innovants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 25 juin 2020 par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le bureau nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**FONDS DE
DOTATION
JEUNES ET
INNOVANTS**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 25 juin 2020

Le commissaire aux comptes

MAZARS

MANUELA BAUDOUIN REVERT

Etats Financiers
01/01/2019
Au
31/12/2019

FONDS DE DOTATION JEUNES ET INNOVANTS



31 AV DES PEUPLIERS
75016 PARIS 16EME ARRONDISSEMENT



Sommaire

Etats financiers	4
Compte de résultat	7
Compte de Résultat	8
Compte de Résultat comparatif	9
Annexes	10
Charges à Payer	11
Donations	11
Principes comptables, méthodes d'évaluation	11

ETATS FINANCIERS

Bilan

Bilan

Actif				
Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montants net 2019	Montants net 2018
Actifs Inaliénables				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Actifs Aliénable				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<i>Actif immobilisé</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	524 540,04		524 540,04	548 430 ,04
Charges constatées d'avance				
<i>Actif circulant</i>	<i>524 540,04</i>	<i>NEANT</i>	<i>524 540,04</i>	<i>548 430,04</i>
Total général	524 540,04	NEANT	524 540,04	548 430,04

Passif		
Rubriques	Montants net 2019	Montants net 2018
Dotation en capital	1 750 000,00	1 350 000,00
Dotations pérennes représentatives d'actif inaliénables		
Dotations pérennes représentatives de biens immobiliers inaliénables		
Dotations pérennes représentatives de biens mobiliers inaliénables		
Dotations pérennes représentatives d'autres actifs inaliénables		
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables		
Autres fonds propres		
Dotations consommables	(1 232 299,96)	(808 409,96)
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
<i>Fonds propres</i>	<i>517 700,04</i>	<i>541 590,04</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 840,00	6 840,00
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<i>Dettes</i>	<i>6 840,00</i>	<i>6 840,00</i>
Total général	524 540,04	584 430,04

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

Rubriques	Exports	Montants 2019	Montant 2018
Versements des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		423 890,00	236 890,00
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Produits d'exploitation		423 890,00	236 890,00
Subventions versées par la fondation		417 000,00	230 000,00
Autres charges externes		6 890,00	6 890,00
Taxes et versements assimilés			
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Charges d'exploitation		423 890,00	236 890,00
Résultat d'exploitation		0,00	0,00
Produits financiers		0,00	0,00
Produits exceptionnels		0,00	0,00
Charges financières		0,00	0,00
Charges exceptionnelles		0,00	0,00
Bénéfice ou perte		0,00	0,00

Compte de Résultat comparatif

L'année 2018 est la 4^{ème} année opérationnelle du fonds de dotation.

Rubriques		Montants N	Montant N-1	Variation
Versements des fondateurs				
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		423 890,00	236 890,00	187 000,00
Subventions d'exploitation reçues				
Autres produits				
Produits d'exploitation		423 890,00	236 890,00	187 000,00
Subventions versées par la fondation		417 000,00	230 000,00	187 000,00
Autres charges externes		6 890,00	6 890,00	0,00
Taxes et versements assimilés				
Rémunération du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Charges d'exploitation		423 890,00	236 890,00	187 000,00
Résultat d'exploitation		0,00	0,00	0,00
Produits financiers		0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00
Charges financières		0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00
Bénéfice ou perte		0,00	0,00	0,00

ANNEXES

Charges à Payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	6 890,00
Total	6 890,00

Donations

Au cours de ce huitième exercice l'activité du fonds s'est inscrite dans le cadre de ses statuts. Pour cela le fonds a financé 8 associations et/ou fondations pour un montant total de 417 000, 00 euros. La liste et le montant versé à chacun des bénéficiaires sont repris en détail dans le rapport d'activité du président M.Benoît Habert.

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation (règlement 2009-1 du 3 décembre 2009), et modifiant le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Informations relatives aux actifs aliénables et inaliénables constitutifs de dotation

Le fonds en 2019, a bénéficié d'une libéralité de 400 000 euros de la part de Monsieur et Madame Habert membres fondateurs.

b) Tableau de suivi des dotations

Détail par types de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Libéralités M et Mme Habert	541 590,00 euros	400 000 euros	423 890,00 euros	517 700,00 euros
Total	541 590,00 euros	400 000 euros	423 890,00 euros	517 700,00 euros

c) Information sur la politique suivie en matière de gestion des dotations

Le fonds venant ayant pour vocation à consentir des libéralités au profit d'associations ou fondations, celui-ci n'intervient pas en direct sur les projets financés. Ceux-ci sont mis en œuvre par les structures bénéficiaires des libéralités consentis. Pour plus de détail sur les projets soutenus, nous vous engageons à lire le rapport d'activité rédigé par le président M.Benoît Habert.

Par ailleurs il est précisé dans les statuts que le fonds de dotations Jeunes et Innovants est un « véhicule » de flux non doté d'un apport initial en capital. En 2013 une modification statutaire rend consommable toutes les dotations en capital.

Les statuts reprennent la philosophie et la politique en matière de dotations du fonds.

d) Titres de placements

Le fonds ne possède pas d'OPCVM.

e) Provisions réglementées

Aucune provision n'a été constituée.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Evénements post clôture

L'épidémie de Covid-19 a été sans impact sur les comptes 2019. Pour 2020, aucun n'impact n'est projeté à date sur les comptes du fonds de dotation.